

tre-seing de notre Secrétaire, le vingt-six Septembre après-midi, l'an de Notre-Seigneur mil-huit-cent-vingt-neuf.

Bern. Cl. Evêque de Québec.

Par Monseigneur,

N. C. Fortier Ptre. Secret.

BERNARD CLAUDE PANET, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siège Apostolique Evêque de Québec, à Notre bien-aimé Maître Alexis Mailloux, Curé de la Paroisse de St-Roch dans le Faubourg St-Roch près la ville de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Vu que nous avons érigé en Paroisse sous l'invocation de St Roch les Faubourgs St Roch et St-Vallier, la Banlieue de la ville et Paroisse de Québec sur les deux rives de la Rivière St-Charles, ainsi que la Canardière par notre décret en date du vingt-six septembre avant midi de la présente année, nous vous faisons savoir que par les présentes nous dispensons de toutes publications de bans de mariages dans l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame de Québec, les personnes des dits Faubours et lieux ci-dessus cités qui y ont résidées depuis six mois consécutifs, sans aucune obligation d'être publiées aux Prônes des Messes Paroissiales de la dite Paroisse de Notre-Dame de Québec à laquelle elles appartenaient, il y a moins de six mois avant l'érection de la dite Paroisse de St-Roch, à moins que quelques circonstances particulières n'exigent que l'on agisse autrement. Vous ferez donc pendant six mois de a date des présentes mention de cette dispense de domiciles à elles par Nous accordée dans les Actes de Mariages que vous ferez en cette manière. Les bans de Mariage du dit époux ou de la dite Epouse ou des deux parties n'ayant pas été publiées aux prônes des messes paroissiales de Québec, à laquelle, il ou elle ou tous les deux appartenaient il n'y a pas six mois révolus, en vertu de la dispense de domicile à eux accordée par Monseigneur l'Evêque de Québec le premier Octobre mil-huit-cent-vingt-neuf.

Donné à Québec sous notre seing le sceau de Nos Armes et le contre-seing de notre pro-secrétaire ce premier octobre mil-huit-cent-vingt-neuf.

Bern. Cl. Evêque de Québec.

Par Monseigneur

C. F. Cazeau S. D., Pro-Secrét.